

DOSSIER D'ENTRÉE EN FORMATION DE KINÉSIOLOGIE

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable: _____

Adresse e-mail : _____

Emploi actuel : _____

PHOTO

* Pour valider votre dossier d'entrée en formation de Kinésiologie, merci de :

- ✓ Compléter les informations ci-dessus (*photo y-compris*)
- ✓ Compléter les informations page 2 et signer le code de déontologie (page 3).
- ✓ Etablir un chèque de 25 euros pour les frais d'inscription qui inclue la journée de rentrée des étudiants (début septembre), à l'ordre de « **ECAP de Nantes** ».
- ✓ Envoyer les 3 pages + le chèque de 25 euros, à l'adresse suivante :
« **ECAP de Nantes - 58 rue Alfred de Vigny - 44300 NANTES** »
- ✓ Veuillez contacter le directeur du Centre de Formation (Xavier Meignen) pour un entretien. S'il ne vous est pas possible de vous déplacer au centre avant le mois de juillet, alors l'entretien peut se faire par téléphone. Vous pouvez le contacter au 06 88 55 20 40.

* Ce dossier vous permet d'assister aux formations en Kinésiologie à l'ECAP de Nantes et vous préinscrit à la formation en kinésiologie.

* Une fois votre entretien effectué, il vous suffira de vous inscrire en remplissant le bulletin d'inscription en ligne sur notre site internet et de nous envoyer un chèque de réservation de 50 euros par module choisi. Ce bulletin d'inscription en ligne sera disponible début juin. Dès lors que vous vous êtes préinscrit en remplissant les conditions de ce dossier vous serez tenu informé par mail de la date d'ouverture des inscriptions en ligne aux différents modules de la formation.

* Enfin, il vous sera demandé de participer à la journée de rentrée des étudiants qui se déroule chaque année début septembre (cf. calendrier de l'année à venir).

* Pour mieux vous connaître, nous vous proposons de répondre aux questions ci-dessous :

✓ Qui suis-je ? _____

✓ Avez-vous déjà participé à des formations en développement personnel ou autre ?

✓ Comment avez-vous connu la kinésiologie ? et avez-vous déjà reçu une séance de kinésiologie ?

✓ Pourquoi avoir choisi une formation en kinésiologie ?

✓ Qu'en attendez-vous ? (*un travail sur soi approfondi, un complément professionnel, une utilisation familiale, une installation professionnelle, une possibilité d'animer des ateliers de groupe, etc.*)

✓ Avez-vous réussi à établir votre programme de formation ? Si oui quel est-il ? Et qu'est ce qui a motivé vos choix ?

✓ Avez-vous des questions au sujet de la formation ou du fonctionnement de l'École de Kinésiologie ?

L'ECAP s'engage à répondre à vos questions par téléphone et par mail, et si besoin, un entretien pourra être établi à votre demande ou à la notre.

Merci d'avoir pris le temps de répondre, pour vous et pour nous !

CODE DE DEONTOLOGIE DE L'ECAP - FORMATION EN KINESIOLOGIE -

En ma qualité d'étudiant en kinésiologie, de futur "Consultant - Intervenant en Kinésiologie", j'adopte une attitude professionnelle et éthique, sachant que le vrai professionnel ne l'est pas seulement sur son lieu de travail mais qu'il représente sa profession tant dans le monde professionnel que personnel.

Aussi, je reconnais que :

- . L'objectif de la kinésiologie est de soutenir ou de renforcer les mécanismes naturels d'auto-guérison du corps ;
- . La responsabilité des choix avant, pendant et après une équilibration incombe à la personne avec qui je travaille ;
- . Le test musculaire est un instrument de bio-feed-back qui ne se substitue ni à la réflexion, ni aux sensations, et qui ne remplace ni le choix, ni la prise de décision ;
- . Chacun de nous est la seule source valable d'autorité et que personne ne peut décider pour quelqu'un d'autre.

Et je m'engage à :

- . Poursuivre ma propre formation, atteindre les degrés de compétences nécessaires et continuer mon évolution personnelle avant de pratiquer la profession de "Consultant - Intervenant en Kinésiologie" ;
- . Respecter mes limites et mes possibilités ;
- . Utiliser le modèle éducatif c'est-à-dire à soutenir et mettre en valeur ce qui est présent dans la personne et, en conséquence, à ne pas me focaliser sur les difficultés mais sur le potentiel ;
- . Faciliter la participation consciente et le développement de la personne ;
- . N'établir aucun diagnostic quel qu'il soit, à ne rien prescrire ni traiter, sauf si je possède des diplômes m'habilitant à la faire, et donc à ne pas me substituer au médecin ou à tout autre professionnel compétent. Au moindre doute, je suggère à la personne de consulter d'autres compétences ;
- . Me considérer comme un accompagnateur qui soutient la personne sur son chemin ;
- . Respecter la confidentialité et le secret professionnel pour tout ce qui se dit, se vit ou se partage ; ceci s'étend aux listes d'adresses et de noms qui me sont communiquées ;
- . Appeler un instructeur si des réactions émotionnelles trop fortes dépassant mes limites surviennent lors d'un exercice pratique ;
- . Indiquer clairement, lors de toute pratique en-dehors du centre de formation, que je le fais en qualité d'étudiant tant que je n'ai pas atteint le niveau de compétence requis ;
- . Agir en conformité avec la législation du pays où je travaille et à respecter les droits humains ;
- . Respecter les croyances politiques, spirituelles et personnelles des personnes avec qui je travaille et à ne leur imposer ni mes intentions ni mes croyances ; à garantir à tous la libre pensée, le libre arbitre et à refuser toute forme de dogmatisme ou de sectarisme ;
- . Favoriser l'autonomie, à m'opposer à toute forme de dépendance et à n'exploiter d'aucune façon ce que ce soit ; Ne pas juger, ni culpabiliser, ni blâmer la personne avec qui je travaille ;
- . Me comporter avec honnêteté, intégrité, respect et courtoisie ;
- . Ne me servir en aucun cas de la dénomination "ECAP" à des fins personnelles ou professionnelles, sauf autorisation écrite de l'ECAP.

Je sais que l'ECAP se réserve le droit de suspendre un étudiant jusqu'à nouvel ordre en cas de violation du présent code éthique. Il est indispensable que la kinésiologie jouisse d'une promotion sans ambiguïté ni erreur et, dans ce sens, je m'engage à ne pas donner de conférence ni à accorder d'interview sur la kinésiologie, ni à pratiquer la profession de "Consultant - Intervenant en Kinésiologie" tant que je n'aurai pas atteint un minimum de 500 heures de formation en kinésiologie et être inscrit à l'URSSAF. Je m'engage également à ne pas donner de cours de kinésiologie tant que je n'aurai pas acquis le titre d'instructeur dans la branche de kinésiologie concernée pour le(s) cours concerné(s).

J'adhère au présent code éthique que j'ai lu et compris dans son entièreté.

Fait à : _____ Le : _____

Écrire ci-dessous la mention "Lu et approuvé" et signer :